



Financé par :



Communiqué de presse – Les bornes biodéchets désormais accessibles sans le badge

Après un an et demi d'expérimentation, de nombreuses bornes biodéchets ont subi des opérations de maintenance suite à des problèmes techniques récurrents, pour ¾ d'entre elles sur les boîtiers électroniques qui permettent la lecture du badge et l'ouverture de la trappe. Il s'agit de problèmes d'étanchéité, de durée de vie des batteries insuffisantes ou encore de difficultés de connexion avec la carte SIM.

Suite à ces dysfonctionnements, le SMICTOM a décidé de supprimer ce contrôle d'accès sur l'ensemble des bornes biodéchets du territoire afin que le parc soit complètement fonctionnel, choix effectué également par les territoires voisins qui ont mis en place le tri des biodéchets. Cette décision s'inscrit dans la volonté du SMICTOM de prendre toutes les mesures susceptibles d'améliorer la collecte des biodéchets après cette année test.

D'ici quelques jours, toutes les bornes biodéchets seront définitivement accessibles sans le badge d'accès. Désormais, les usagers pourront déposer leurs biodéchets librement dans les bornes, sans crainte d'oublier la carte sur le boîtier !

Si les bornes sont pleines, en panne ou si vous constatez des dépôts à proximité, n'hésitez pas à prévenir le SMICTOM au 03 84 54 69 44, un agent en charge de la gestion des bornes se rendra sur place rapidement.

Lorsqu'une borne est saturée, merci de déposer vos biodéchets dans une autre borne, Il y en a plusieurs dans chaque commune du SMICTOM, elles sont cartographiées sur le site internet du SMICTOM : www.smictom-zsv.fr.

Pour compléter ce dispositif, le SMICTOM propose des composteurs à tarifs préférentiels, renseignez-vous au 03 84 54 33 14.

Pour tout renseignement concernant les biodéchets, rdv sur www.smictom-zsv, rubrique « que faire de mes déchets/ les biodéchets »

Contact :

SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne

40 b avenue Jean Moulin

Tél. 03 84 54 69 44

Mail: secretariat.smictom-zsv@orange.fr

www.smictom-zsv.fr